

LES ACCIDENTS CORPORELS DE LA CIRCULATION ROUTIERE EN PICARDIE : 3ème trimestre 2006

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE

En Picardie, 686 accidents corporels de la circulation ont eu lieu pendant les quatre derniers mois de l'année 2006. 85 personnes y ont trouvé la mort et 919 personnes ont été blessées.

Comparativement à la moyenne des cinq années précédentes pour la même période, l'on note des reculs de 20% du nombre d'accidents, de 6% du nombre de tués et de 21% du nombre de blessés. La gravité des accidents demeure préoccupante puisqu'elle est deux fois supérieure à la moyenne nationale. Dans les départements de l'Aisne et de la Somme, tous les indicateurs sont à la baisse. Dans l'Oise, les résultats sont encourageants même si le nombre de tués augmente de 3%. Par rapport à l'année 2005, pour la même période, le bilan est alarmant. Si le nombre d'accidents est quasiment identique, le nombre de victimes augmente très significativement : + 29% de tués et + 5% de blessés.

Sur les quatre derniers mois de l'année 2006, deux accidents impliquant un véhicule de transport en commun ont eu lieu sur l'autoroute A1 dans l'Oise. Les conséquences ont été dramatiques : 5 tués et 49 blessés, soit 100 % des tués et 94% des blessés pour ce mode de déplacement.

5 tués et 49 blessés
dans deux accidents
d'autocars

Définitions

Accident corporel

Accident survenu sur une voie ouverte à la circulation qui implique au moins un véhicule et provoque au moins une victime.

Tués

Victimes décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident.

Blessés hospitalisés

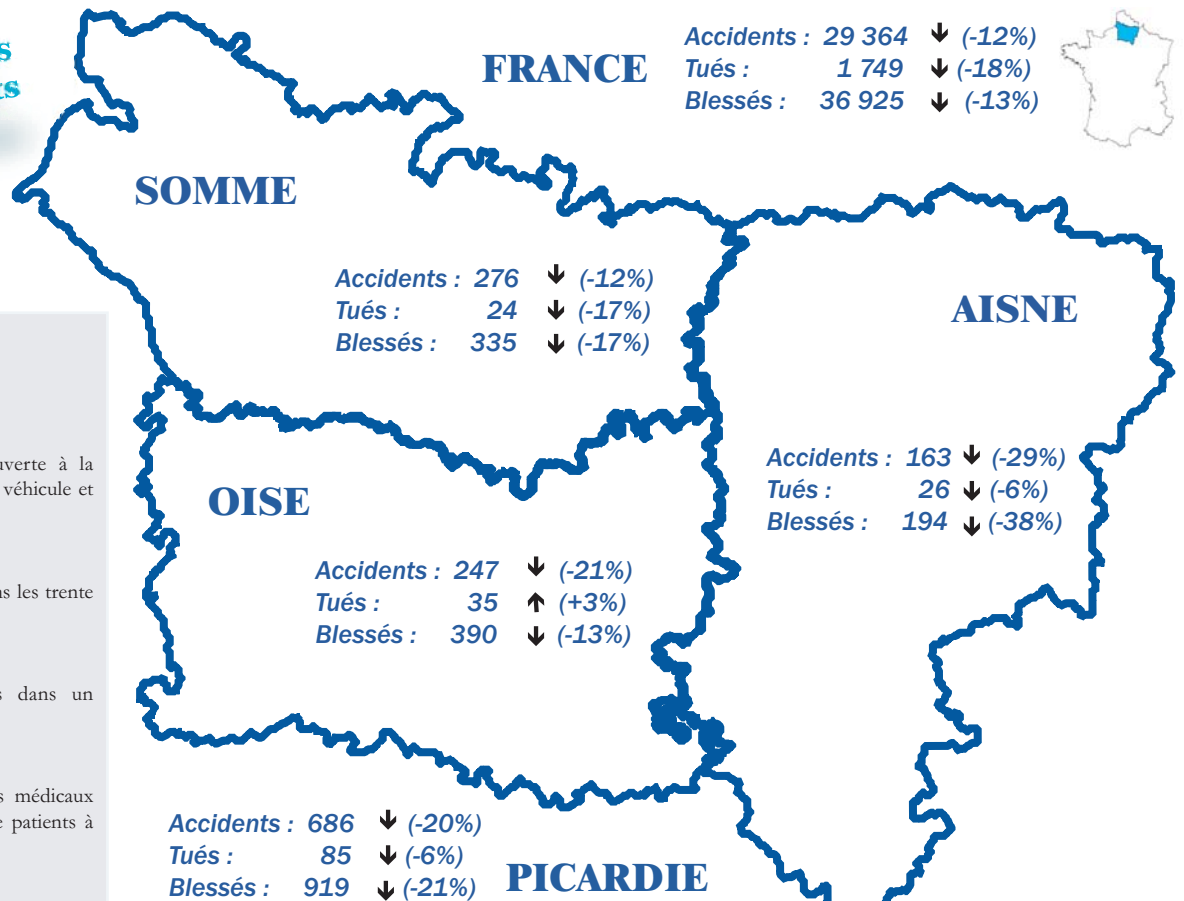
Victimes admises comme patients dans un hôpital plus de 24 heures

Blessés non hospitalisés

Victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de 24 heures

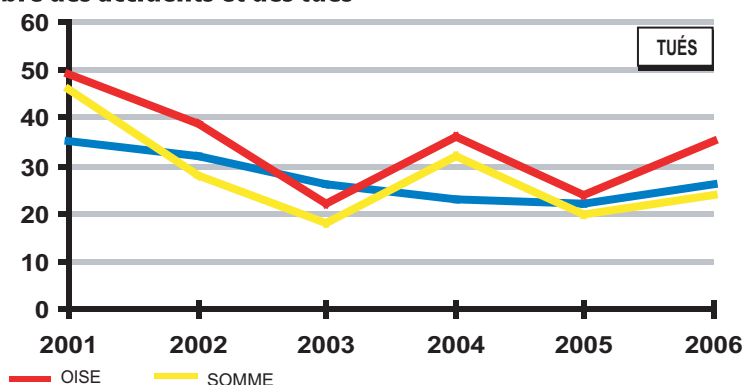
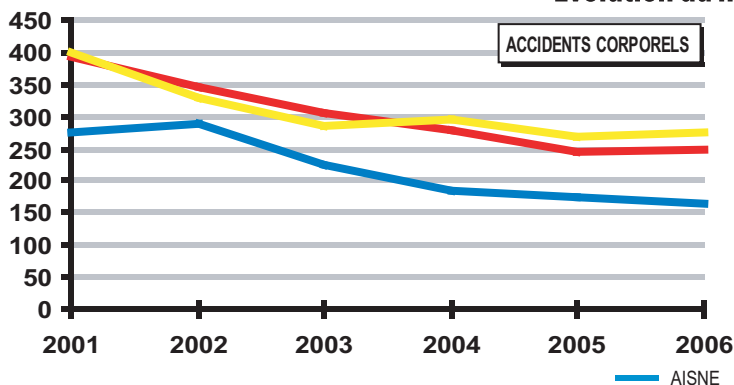
Mention NS

Non significatif - Indique que la comparaison porte sur des effectifs trop faibles



↑ ↓ **Indice d'évolution du 3ème trimestre 2006 par rapport à la moyenne du même trimestre des 5 années précédentes.**

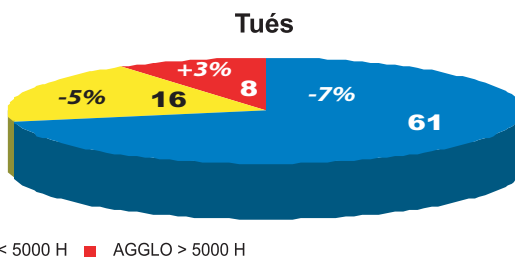
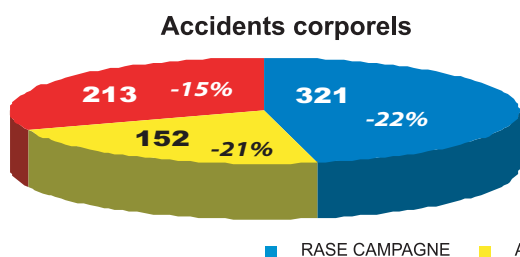
Évolution du nombre des accidents et des tués





Les coefficients exprimés en % concernent l'évolution du 3ème trimestre 2006 par rapport à la moyenne des cinq années précédentes pour la même période

Répartition des accidents et des tués selon le lieu



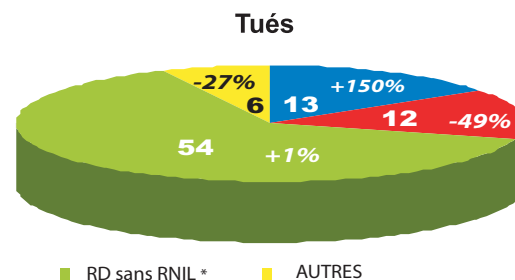
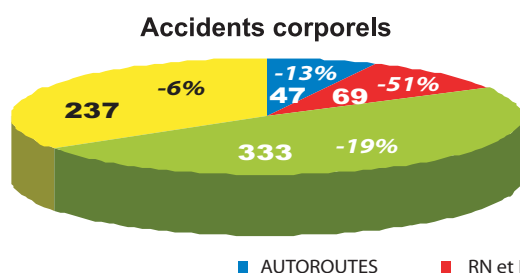
Les statistiques de la DRE

Directeur de la publication :
Michel PIGNOL
Réalisation : DRE Picardie
Impression :
imprimerie Polygraphique à Amiens
Dépôt légal : 3ème trimestre 2007
ISSN 1634-3638

56, rue Jules Barni
80040 Amiens Cedex 1
téléphone DRE : 03 22 82 25 00
télécopie : 03 22 91 73 77
mél :
dre-picardie@equipement.gouv.fr

Contact : Observatoire Régional
de la Sécurité Routière
03 22 82 25 36

selon la catégorie de voies



■ AUTOROUTES ■ RN et RNIL* ■ RD sans RNIL* ■ AUTRES

* RNIL : Routes Nationales d'Intérêt Local - Partie des Routes Nationales dont la gestion a été transférée aux départements depuis 2006

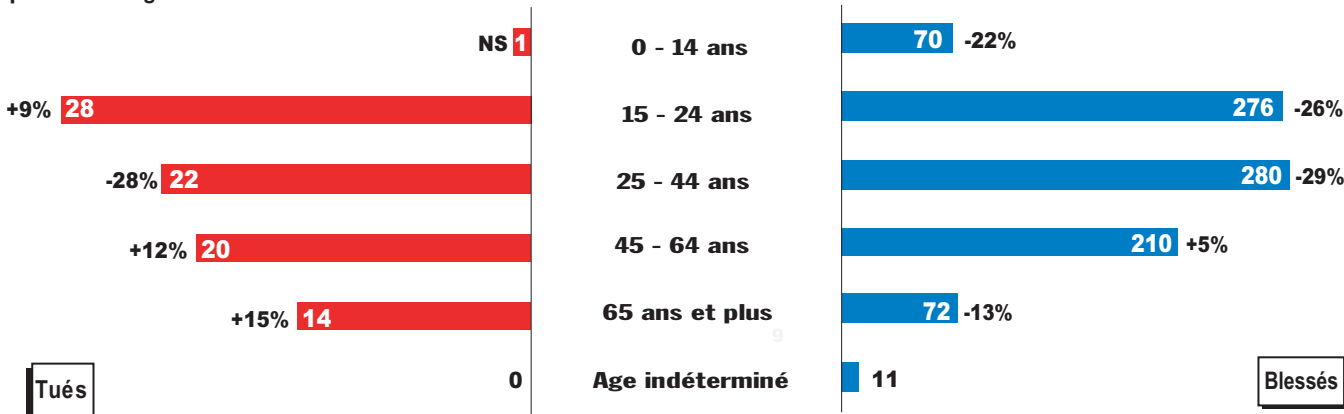
Les victimes

par catégorie d'utilisateur

Usagers impliqués	Tués		Blessés hospitalisés	Blessés	
	Nombre	Evolution*	Nombre	Nombre	Evolution*
Piétons	6	NS	50	89	0%
2 roues	16	+10%	133	223	-11%
Véhicules légers	54	-18%	242	513	-34%
Poids lourds	3	NS	17	30	+39%
Transport en commun	5	NS	19	49	+621%
Autre	1	NS	12	15	NS

* Les évolutions sont calculées par rapport à la moyenne de la même période des 5 années précédentes

par tranche d'âge



A compter du 1er janvier 2005,

afin d'harmoniser les définitions avec celles de nos principaux voisins européens, les définitions des tués et de la gravité des blessures changent.

jusqu'au 31 décembre 2004	à partir du 1er janvier 2005
Tué : victime décédée sur le coup ou dans les six jours qui suivent l'accident	Tué : victime décédée sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident
Blessé grave : blessé dont l'état nécessite plus de six jours d'hospitalisation	Blessé hospitalisé : victime admise comme patient dans un hôpital plus de 24 heures
Blessé léger : blessé dont l'état nécessite des soins médicaux ou jusqu'à six jours d'hospitalisation	Blessé non hospitalisé : victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été hospitalisée plus de 24 heures

Pour établir des statistiques pluriannuelles, il est nécessaire de procéder à des comparaisons portant uniquement sur l'ensemble des blessés